

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN  
Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 1/04/2023

**Présent-es : Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE,  
Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

**Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Françoise ROMANET, Noémie  
SERRU,**

**Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON**

**Catherine LESNES à Alain DETOLLE**

**Françoise ROMANET à Olivier MARTIN**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités  
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**



**DCM 2023/13 : Personnel communal : accroissement horaire d'un contrat**

L'agent communal, Alexis Lambert occupait auparavant 2 postes bien distincts : l'un au titre d'agent d'animation pour l'encadrement du périscolaire et l'autre au titre d'agent technique au poste d'aide cantinier. Suite à différentes embauche de personnels pour l'encadrement des enfants à la pause méridienne (surveillance de la cour) et le périscolaire, et suite à la mise en place de deux services à la cantine pendant la période du covid, services ayant été pérennisés, la fiche de poste d'Alexis Lambert s'est trouvée modifiée. De plus l'intéressé souhaitait pour des raisons personnelles regrouper son temps de travail jusqu'alors divisé en 2 moments (le midi et le soir).

Afin d'ajuster ses contrats à ses missions, l'intéressé bénéficie actuellement d'un contrat de 3 ans à 14h30 hebdomadaires pour son poste de cantinier et d'un contrat complémentaire pour accroissement temporaire à hauteur de 8h30 hebdomadaires.

Madame la Maire propose donc au conseil municipal, d'accroître le nombre d'heures du poste d'Alexis Lambert à 23 heures hebdomadaires. Le poste d'agent d'animation restant ouvert ; les missions étant actuellement remplies par Cécile Hozelle en contrat PEC mais pour laquelle un emploi pérenne pourrait être réalisée.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à saisir le Commission Technique Paritaire (CTP) afin de supprimer le poste d'aide cantinier à 14h30 et d'en créer un nouveau à 23h00.

À Faux la Montagne, le 11/04/2023

La Maire

C.MOULIN

